

**Assemblée générale
Conseil de sécurité**Distr. générale
30 octobre 2007

Original : français

Assemblée générale
Soixante-deuxième session
Point 99 e) de l'ordre du jour
Examen et application du Document de clôture
de la douzième session extraordinaire
de l'Assemblée générale : mesures de confiance
à l'échelon régional : activités du Comité consultatif
permanent des Nations Unies chargé des questions
de sécurité en Afrique centrale

Conseil de sécurité
Soixante-deuxième année

Lettre datée du 11 octobre 2007, adressée
au Secrétaire général par le Représentant permanent
du Cameroun auprès de l'Organisation des Nations Unies

J'ai l'honneur de vous transmettre ci-joint, au nom du Président en exercice du Comité consultatif permanent des Nations Unies chargé des questions de sécurité en Afrique centrale, le rapport de la vingt-sixième réunion ministérielle du Comité, qui s'est tenue du 3 au 7 septembre 2007 à Yaoundé, en République du Cameroun (voir annexe).

Je vous prie de bien vouloir faire distribuer la présente lettre et son annexe comme document de l'Assemblée générale, au titre du point 99 e) de l'ordre du jour, et du Conseil de sécurité.

L'Ambassadeur,
Représentant permanent
(*Signé*) Martin **Belinga-Eboutou**



**Annexe à la lettre datée du 11 octobre 2007
adressée au Secrétaire général par le Représentant
permanent du Cameroun auprès de l'Organisation
des Nations Unies**

**Rapport du Comité consultatif permanent des Nations Unies
chargé des questions de sécurité en Afrique centrale
sur sa vingt-sixième réunion ministérielle
Yaoundé, 7 septembre 2007**

Introduction

1. La vingt-sixième réunion ministérielle du Comité consultatif permanent des Nations Unies sur les questions de sécurité en Afrique centrale s'est tenue à Yaoundé, en République du Cameroun, du 3 au 7 septembre 2007.
2. Les États Membres suivants ont pris part à cette réunion : la République d'Angola, la République du Burundi, la République du Cameroun, la République centrafricaine, la République du Congo, la République démocratique du Congo, la République gabonaise, la République de Guinée équatoriale, la République du Rwanda, la République démocratique de Sao Tomé-et-Principe et la République du Tchad.
3. Le secrétariat du Comité a été assuré par le Bureau des Nations Unies pour les affaires de désarmement (UNODA). Les entités suivantes ont participé en qualité d'observateurs : Bureau des Nations Unies en République centrafricaine (BONUCA), Département des affaires politiques des Nations Unies (DPA), Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD), Communauté économique des États de l'Afrique centrale (CEEAC), l'Union africaine, Centre des Nations Unies pour les droits de l'homme et la démocratie en Afrique centrale (CNUDH-CA), Centre régional pour les petites armes et les armes légères (RECSA), Organisation internationale de la Francophonie (OIF) et Secrétariat permanent de la Conférence internationale sur la région des Grands Lacs (CI/RGL).
4. La cérémonie d'ouverture a été ponctuée par :
 - Le message du Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies, lu par le général Lamine Cissé, Représentant spécial du Secrétaire général des Nations Unies en République centrafricaine;
 - Le message du Secrétaire général de la CEEAC, lu par S. E. M. Nelson Cosme, Secrétaire général adjoint chargé de l'intégration humaine, de la paix, de la sécurité et de la stabilité.
5. Le discours d'ouverture a été prononcé par S. E. M. Jean Marie Atangana Mebara, Ministre d'État, Ministre des relations extérieures de la République du Cameroun. Le discours de clôture a été lu par S. E. M. Dion Ngute, Ministre délégué auprès du Ministre des relations extérieures, chargé du Commonwealth, République du Cameroun.

Déroulement des travaux

I. Adoption de l'ordre du jour

6. Le Comité a adopté l'ordre du jour suivant :
 1. Adoption de l'ordre du jour de la vingt-sixième réunion ministérielle.
 2. Élection du Bureau.
 3. Rapport du Bureau sortant par son Président.
 4. Revue de la situation géopolitique et de sécurité dans certains pays membres du Comité :
 - i) Burundi;
 - ii) République du Cameroun;
 - iii) République centrafricaine;
 - iv) République démocratique du Congo;
 - v) République du Tchad.
 5. Coopération interétatique en matière de sécurité entre les pays de l'Afrique centrale : rapport sur les préparatifs de l'exercice militaire conjoint Bahr-El-Gazal (novembre 2007).
 6. Promotion du désarmement et des programmes de limitation des armements en Afrique centrale :
 - i) Examen de la mise en œuvre de l'Initiative de Sao Tomé;
 - ii) Mise en œuvre en Afrique de la résolution 1540 (2004) du Conseil de sécurité.
 7. Rapport du secrétariat de la CEEAC sur l'évolution institutionnelle des structures et mécanismes sous-régionaux de paix et de sécurité.
 8. Examen du projet de résolution de l'Assemblée générale des Nations Unies sur les activités du Comité consultatif.
 9. Rapport sur les activités du Centre sous-régional des droits de l'homme et de la démocratie.
 10. Conférence sous-régionale sur les problèmes de sécurité transfrontalière en Afrique centrale (ordre du jour séparé).
 11. Date de la prochaine réunion.
 12. Questions diverses.
 13. Adoption du rapport de la vingt-sixième réunion ministérielle.

II. Élection du Bureau

7. Le Comité a élu un Bureau composé de :

Président : Cameroun

Premier Vice-Président : Angola

Deuxième Vice-Président : Gabon

Rapporteur : Tchad.

III. Rapport du Bureau sortant par son Président

8. Le Comité a pris note avec intérêt du rapport présenté par le Président du Bureau sortant sur les activités de celui-ci. Il s'est félicité du dynamisme avec lequel le Bureau s'est acquitté de ses tâches et notamment de sa contribution active, en liaison avec le secrétariat, à la préparation et à l'organisation de la vingt-sixième réunion ministérielle.

IV. Revue de la situation géopolitique et de sécurité dans certains pays membres du Comité

9. Suite à l'examen de la revue de la situation géopolitique et de sécurité dans certains pays membres du Comité, il ressort que la situation en Afrique centrale, et en particulier dans les pays concernés par la revue de géopolitique, a connu une évolution contrastée depuis la dernière réunion du Comité. S'il faut se féliciter des avancées enregistrées dans la situation de certains pays naguère en proie à des conflits armés, la persistance des tensions, la dégradation de la situation en matière de sécurité et très souvent la résurgence d'affrontements armés mettent en lumière la fragilité de la paix dans les pays concernés.

10. La situation humanitaire et en matière des droits de l'homme continue par ailleurs, en plusieurs réunions de l'Afrique centrale, à être un grave sujet de préoccupation.

11. Cette situation exige manifestement des parties concernées, des autres pays de la sous-région et de la communauté internationale qu'ils consentent les efforts nécessaires pour asseoir la réconciliation nationale, consolider la paix et ouvrir une ère nouvelle, propice à l'épanouissement des peuples trop longtemps meurtris par le fléau de la guerre.

12. Conformément à l'ordre du jour provisoire, les délégations du Burundi, de la République centrafricaine, de la République du Tchad, et de la République démocratique du Congo ont fait des exposés sur la situation géopolitique et de sécurité dans leurs pays respectifs.

13. En outre, le Comité a pris note de l'intervention de la délégation de la République du Cameroun décrivant la situation géopolitique et de sécurité dans son pays.

14. Par ailleurs, le Secrétaire général de la CEEAC et le Bureau des affaires de désarmement ont informé le Comité de leur décision d'étendre la mise en œuvre du Mémorandum d'entente signé le 18 août 2007 à la présentation de la revue de géopolitique en Afrique centrale lors des réunions ultérieures du Comité.

i) République du Burundi

15. Le Comité s'est déclaré préoccupé par la dégradation du climat politique au Burundi avec notamment :

- La paralysie de l'Assemblée nationale;
- Les contestations relatives à légitimité du Gouvernement issu du dernier remaniement ministériel.

16. Il s'est également déclaré profondément préoccupé par la dégradation de la situation militaire et sécuritaire au Burundi, marquée notamment par :

- La multiplication des actes criminels perpétrés à l'encontre de la population, par les combattants des FNL, de même que les accrochages entre ces derniers et les forces de défense et de sécurité;
- La prolifération des armes à feu au sein de la population;
- La persistance de la criminalité dans certaines parties du pays, caractérisée par des embuscades sur les axes routiers, et des attaques à main armée commises par des bandits armés et certains membres du PALIPEHUTU-FNL en quête de vivres et d'argent. Certains cas isolés seraient le fait des membres des forces de défense et de sécurité, qui ont été appréhendés ces derniers temps.

17. Le Comité s'est félicité des mesures prises par le Gouvernement burundais pour poursuivre les auteurs de ces exactions et l'a exhorté à traduire en justice, sans exception, toute personne qui se rendrait coupable de tels actes.

18. Le Comité a exprimé sa profonde préoccupation au sujet des difficultés rencontrées dans la mise en œuvre de l'Accord global de cessez-le-feu entre le Gouvernement et le PALIPEHUTU-FNL et notamment du retrait des membres du PALIPEHUTU-FNL des commissions de mise en application de l'Accord de cessez-le-feu, qui a provoqué une résurgence des tensions et fait courir de graves risques au processus de consolidation de la paix en cours.

19. Le Comité a condamné les récentes tueries de Bujumbura dont ont été victimes une vingtaine de membres des FNL favorables à la paix.

20. Il a exhorté le Gouvernement et le PALIPEHUTU-FNL, ainsi que tous les autres acteurs politiques à privilégier la voie du dialogue, à continuer de coopérer étroitement dans un esprit d'ouverture, afin de trouver une issue à tous les problèmes encore en suspens et à déployer de bonne foi les efforts nécessaires à l'application intégrale de l'Accord. Il s'est félicité, dans ce contexte, de la rencontre, le 17 juin 2007, à Dar es-Salaam entre le Président Nkurunziza et le chef du PALIPEHUTU-FNL, Agathon Rwasa.

21. Le Comité a encouragé le Gouvernement à redoubler d'efforts pour renforcer le processus démocratique au Burundi, notamment en poursuivant le dialogue avec les partis politiques, en coopérant avec la société civile, en veillant au respect de l'état de droit et des droits de l'homme, y compris la liberté d'expression et la liberté de la presse, et en promouvant la réconciliation nationale.

22. Le Comité a également encouragé les pays de l'Initiative régionale pour la paix au Burundi et la facilitation à déployer tous les efforts nécessaires pour amener le PALIPEHUTU-FNL à choisir définitivement la voie de la paix.

23. Il a lancé un appel pressant à la communauté internationale et aux bailleurs de fonds afin qu'ils apportent à ce pays tout l'appui nécessaire pour faire face aux graves problèmes socioéconomiques que connaît le pays.

ii) République du Cameroun

24. Le Comité s'est félicité du climat de paix et de stabilité qui règne au Cameroun. Il a pris note avec intérêt des informations communiquées par la délégation camerounaise sur la bonne tenue des récentes élections municipales et législatives et s'est félicité des progrès enregistrés dans la modernisation de la vie publique et la consolidation d'une démocratie apaisée.

25. Le Comité a salué les efforts consentis par le Gouvernement camerounais en vue de l'atteinte du point d'achèvement de l'initiative PPTTE (pays pauvres très endettés) et s'est félicité des perspectives d'amélioration de la situation économique et sociale qui en découlent.

26. Le Comité s'est déclaré préoccupé par le développement de l'insécurité transfrontalière au Cameroun et a félicité les forces de sécurité du pays pour les succès enregistrés dans les opérations menées contre les coupeurs de route.

27. Il s'est également déclaré préoccupé par les répercussions sur le Cameroun de la crise en République centrafricaine qui a généré un flux de 27 000 réfugiés centrafricains dans le sud du Cameroun.

iii) République centrafricaine

28. Le Comité s'est félicité de la volonté affirmée du Gouvernement et des autres parties centrafricaines de tenir un dialogue politique ouvert à tous, afin de trouver des solutions à la situation qui prévaut dans le pays.

29. Il s'est félicité des efforts déployés par le « Groupe des sages » dans le cadre du processus de ce dialogue et s'est notamment félicité des consultations que celui-ci a menées avec les partis politiques nationaux, les syndicats, les associations civiles, le corps diplomatique et les groupes rebelles.

30. Il a exhorté les parties centrafricaines à prendre en compte les recommandations issues de ces consultations et à consentir de bonne foi les efforts nécessaires à la tenue rapide de ce dialogue. Il s'est félicité à cet égard de l'annonce par le Président Bozizé de la création d'un comité préparatoire chargé de l'organisation du dialogue.

31. Le Comité s'est en revanche déclaré gravement préoccupé par la persistance de la précarité de la situation en matière de sécurité en République centrafricaine et notamment par :

- L'intensification des activités des bandits de grand chemin et des mouvements rebelles dans diverses régions;
- Les multiples attaques contre le personnel humanitaire;
- La multiplication des cambriolages de résidences à Bangui;
- Les attaques répétées des rebelles contre les villes du nord de la République centrafricaine et les multiples violations des droits de l'homme résultant de ces attaques, ainsi que des opérations de représailles des forces de sécurité;

- La multiplication des violences intercommunautaires prenant souvent la forme de conflits entre éleveurs et exploitants agricoles;
- Le développement de la criminalité transfrontière et la prolifération d'armes de petit calibre illégales.

32. Le Comité a fermement condamné les agressions perpétrées contre les agents de l'action humanitaire et le personnel des Nations Unies présents en République centrafricaine.

33. Il a exhorté le Gouvernement à prendre des mesures pour traduire en justice les auteurs de ces crimes et assurer la protection de ce personnel qui apporte à la population centrafricaine un soutien vital.

34. Le Comité a une fois de plus rejeté toute tentative de prise du pouvoir par des voies anticonstitutionnelles.

35. Le Comité a lancé un appel à la communauté internationale pour apporter à la République centrafricaine l'appui nécessaire à la sécurisation de ses frontières et à l'amélioration générale des conditions de sécurité, notamment par la restructuration des forces de défense et de sécurité nationales et le renforcement de leurs capacités opérationnelles.

36. Il a salué la contribution de la Force multinationale de l'Afrique centrale (FOMUC) aux efforts pour ramener la paix et la sécurité en République centrafricaine.

37. Le Comité s'est félicité de la décision des Nations Unies de déployer une opération multidisciplinaire aux frontières de la République centrafricaine, du Tchad et du Soudan et a apporté son appui au nouveau concept d'opérations présenté à cet égard par le Secrétaire général des Nations Unies.

38. Il a également salué la décision de l'Union européenne de mettre sur pied une opération qui viendrait appuyer la présence des Nations Unies dans l'est du Tchad et le nord-est de la République centrafricaine.

39. Le Comité a encouragé les États et les organismes de la région, ainsi que les autres États et institutions, à continuer à apporter leur soutien au Gouvernement de la République centrafricaine, notamment dans le secteur financier et dans le domaine de sa sécurité.

iv) République démocratique du Congo

40. Le Comité s'est félicité des progrès enregistrés dans l'évolution de la situation en République démocratique du Congo et notamment :

- L'achèvement de l'installation des institutions politiques issues du processus électoral;
- La publication au mois de mai 2007 par la Cour suprême de Justice de la liste définitive des députés nationaux;
- L'organisation en juillet 2007 d'une rencontre entre le chef de l'État et les animateurs des principales institutions en vue de dissiper les tensions;
- Les actions diplomatiques destinées à renforcer les liens avec les pays voisins;

- La visite à Kinshasa, à l'invitation du Gouvernement de la RDC, d'une délégation conduite par le Ministre des affaires étrangères et de la coopération du Rwanda, du 2 au 4 septembre 2007, qui a abouti à la signature, le 3 septembre 2007, d'un communiqué conjoint.

41. Le Comité a exhorté les acteurs politiques congolais à œuvrer pour la consolidation des réformes démocratiques en privilégiant le dialogue dans le règlement des différends.

42. Le Comité s'est déclaré profondément préoccupé par la détérioration de la situation militaire et en matière de sécurité dans l'est de la République démocratique du Congo et notamment :

- Des affrontements opposant les FARDC (Forces armées de la République démocratique du Congo) à des groupes armés et des combats entre milices rivales dans les provinces du Nord-Kivu, du Sud-Kivu et en Ituri;
- De la résistance au brassage des troupes « mixées », parmi lesquelles plusieurs éléments issus du mouvement politico-militaire « Congrès national pour la défense du peuple (CNDP) » du général déchu Laurent Nkunda, qui continuent à entretenir un climat de tension dans la province du Nord-Kivu;
- De la persistance de l'insécurité entretenue par les forces négatives étrangères, notamment les Forces démocratiques pour la libération du Rwanda et les RASTA dans les provinces du Nord-Kivu et du Sud-Kivu, ainsi que par des éléments incontrôlés à Kinshasa;
- De l'apparition du phénomène des « coupeurs de route » et du phénomène de la transhumance en République démocratique du Congo;
- Des graves conséquences humanitaires des actions violentes des groupes armés étrangers, surtout les Forces démocratiques de libération du Rwanda, ainsi que des activités militaires des brigades « mixées »;
- Des recrutements d'enfants par les brigades « mixées » et du refus de celles-ci et de leurs commandant d'intégrer les FARDC.

43. Le Comité a exhorté les groupes armés à déposer les armes et à participer sans conditions au processus de DDRR (désarmement, démobilisation, réintégration et réinsertion). Il a invité le Gouvernement à mettre au point, en collaboration avec la MONUC, un plan global pour garantir la sécurité dans l'est du pays, notamment en accomplissant de nouveaux progrès dans le processus de DDRR, en mettant fin à l'impunité et en encourageant l'organisation de la Conférence sur la paix et la sécurité au Nord-Kivu et au Sud-Kivu, tel que préconisé par le Gouvernement.

44. Il a encouragé la MONUC à continuer, en application effective et intégrale de son mandat, en vertu du Chapitre VII de la Charte des Nations Unies, à soutenir les brigades intégrées des FARDC dans leur mission d'assurer l'intégrité du territoire de la RDC, ainsi que de désarmer les groupes armés étrangers ou congolais récalcitrants et encourager le Gouvernement à mener à bien la réforme du secteur de la sécurité.

45. Il a engagé les États voisins concernés à faciliter davantage la réinsertion effective des ex-combattants rentrant dans leur pays et à empêcher toute activité de recrutement sur leur territoire.

46. Sur le plan sous-régional, le Comité s'est félicité de la poursuite des efforts en vue de l'amélioration des relations avec le Rwanda, y compris avec certains autres pays voisins.

47. Il a salué la décision portant sur la relance de la Communauté économique des pays des Grands Lacs et la signature du Pacte sur la sécurité, la stabilité et le développement dans la région des Grands Lacs qui renforcent les perspectives de normalisation des relations bilatérales entre la République démocratique du Congo et le Rwanda.

v) République du Tchad

48. Le Comité s'est félicité des avancées enregistrées dans l'évolution de la situation politique au Tchad et notamment :

- De la conclusion d'accords de paix entre le Gouvernement et certaines grandes factions d'opposition politico-militaire en décembre 2006, laquelle a donné lieu à l'arrivée au Gouvernement de l'ancien dirigeant du Front uni pour le changement (FUC), comme Ministre de la défense nationale;
- De la poursuite du dialogue intertchadien entamé le 8 février 2007 par la majorité présidentielle et ses alliés avec l'opposition politique qui a abouti à la signature, en date du 13 août 2007, d'un accord sur le renforcement du processus démocratique au Tchad;
- De la nomination à la tête du nouveau gouvernement d'une figure de l'opposition politique;
- De l'ouverture de négociations entre le Gouvernement et le reste de l'opposition politico-militaire, dont les travaux ont commencé en juin 2007 et se poursuivent à Tripoli, sous la médiation du Guide de la révolution libyenne, le Président Muammar El Khadafi;
- Des contacts établis et suivis grâce à la médiation du chef de l'État gabonais S. E. El Hadj Omar Bongo Ondimba entre le Gouvernement et l'opposition de l'extérieur traduits par la visite à N'Djamena fin juillet 2007 de l'ancien chef de l'État tchadien en exil, M. Goukouni Wedeye, à la tête d'une importante délégation d'opposants.

49. Le Comité s'est également déclaré profondément préoccupé par la persistance de la précarité de la situation militaire et en matière de sécurité au Tchad dans la région orientale et notamment :

- Des menaces latentes de déstabilisation dont le Tchad continue à être l'objet du fait des attaques des groupes rebelles basés au Soudan et des exactions perpétrées par les milices janjaouid contre la population civile;
- De la prolifération des armes légères et du développement du banditisme transfrontière;
- De la transposition des conflits intercommunautaires.

50. Le Comité s'est félicité de la décision des Nations Unies et de l'Accord de l'Union européenne de déployer une opération multidisciplinaire aux frontières de la République centrafricaine, du Tchad et du Soudan et à apporter son appui au

nouveau concept d'opérations présenté à cet égard par le Secrétaire général des Nations Unies.

51. Au niveau régional, le Comité s'est félicité de la relance du processus de normalisation des relations entre le Tchad et le Soudan, avec notamment la mise sur pied à partir de mai 2007, dans le cadre quadripartite de la CEN-SAD (Communauté des États sahil-sahaliens), d'un Mécanisme d'application des dispositions sécuritaires prévues par l'Accord de Tripoli du 8 février 2006.

V. Coopération interétatique en matière de sécurité entre les pays de l'Afrique centrale : rapport sur les préparatifs de l'exercice militaire conjoint Bahr El Gazal (novembre 2007)

52. Le Comité a pris note avec intérêt des informations fournies par la délégation du Tchad sur l'état d'avancement des préparatifs de l'exercice militaire conjoint Bahr El Gazal et notamment sur la tenue à N'Djamena en juillet 2007, de la Conférence de coordination, de même que sur l'organisation à Malabo en août 2007, d'une réunion du Comité de défense et de sécurité destinée à finaliser les dispositions relatives à l'organisation de l'exercice. Il s'est félicité des assurances fournies par la délégation tchadienne sur le respect de l'échéance de novembre 2007 pour la conduite de l'exercice.

VI. Promotion du désarmement et des programmes de limitation des armements en Afrique centrale

i) Mise en œuvre de l'Initiative de Sao Tomé

53. Le Comité a pris note avec intérêt de l'exposé du Bureau des Nations Unies pour les affaires de désarmement, sur l'état d'avancement de l'Initiative de Sao Tomé, comportant le projet d'élaboration d'un instrument juridique pour le contrôle des armes légères et de petit calibre en Afrique centrale et le projet d'élaboration d'un Code de conduite des forces armées et de sécurité.

54. Il s'est félicité de ce que les discussions menées à cet égard entre le Bureau des Nations Unies pour les affaires de désarmement et le Secrétariat général de la CEEAC aient abouti le 18 août 2007 à la signature d'un mémorandum d'entente entre les deux institutions sur la mise en œuvre de l'Initiative de Sao Tomé.

55. Il a encouragé le Bureau des Nations Unies pour les affaires de désarmement et le Secrétariat général de la CEEAC à poursuivre leurs efforts dans la mise en œuvre de ce projet en fonction du calendrier prévu et s'est déclaré disposé à examiner les avant-projets de texte y relatifs dès qu'ils seraient disponibles.

56. Il a accueilli avec satisfaction la proposition de méthodologie envisagée qui prévoit l'élaboration simultanée de l'instrument juridique et de son plan d'action, accompagné de « travaux préparatoires ».

57. Il a lancé un appel aux partenaires internationaux et en particulier aux bailleurs de fonds pour qu'ils apportent leur concours financier à cette initiative.

**ii) Mise en œuvre en Afrique de la résolution 1540 (2004)
du Conseil de sécurité**

58. Le Comité a pris note de l'exposé de la représentante du Bureau des affaires de désarmement sur la mise en œuvre en Afrique de la résolution 1540 (2004), adoptée le 28 avril 2004 par le Conseil de sécurité, qui met l'accent sur la lutte contre l'usage et le trafic d'armes nucléaires, chimiques ou biologiques et de leurs vecteurs par des acteurs non étatiques.

59. Il a pris note avec intérêt de l'information relative à la tenue en novembre 2007 au Botswana du prochain atelier de sensibilisation sur la résolution 1540 (2004) du Conseil de sécurité, auquel seront conviés les pays africains qui n'ont pas participé à l'atelier d'Accra, y compris certains pays de l'Afrique centrale.

60. Il s'est félicité de ce que le Bureau des Nations Unies pour les affaires de désarmement ait prévu d'organiser en Afrique, l'année prochaine, un autre atelier qui visera à promouvoir la pleine mise en œuvre de la résolution 1540 (2004), y compris par le biais de formations pour les officiels du Service des douanes et des frontières, et autres instances administratives.

**VII. Rapport du Secrétaire général de la CEEAC
sur l'évolution institutionnelle des structures
et mécanismes sous-régionaux de paix et de sécurité**

61. Le Comité a pris note de l'exposé du Secrétariat général de la Communauté économique des États de l'Afrique centrale (CEEAC) sur les principales activités qu'il a récemment menées dans les domaines de la paix, la sécurité, l'intégration humaine, l'appui aux processus de démocratisation et le développement de partenariats avec diverses institutions.

62. Il s'est félicité des progrès enregistrés dans la mise en œuvre du Mécanisme d'alerte rapide de l'Afrique centrale (MARAC) et notamment :

- La tenue le 21 mai 2007 du deuxième séminaire de formation à l'intention des cadres du MARAC et de l'état-major régional avec un spécialiste du système d'alerte précoce FAST de Swisspeace;
- La visite d'étude du 9 au 13 juillet 2007 des institutions européennes chargées de l'alerte précoce à Bruxelles et du 16 au 17 juillet 2007, du Centre d'observation et de suivi de la CEDEAO (Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest) aux fins de l'approfondissement des leçons d'expérience d'un système comparable;
- Les travaux engagés pour le renforcement des capacités humaines et technologiques.

63. Il a également salué le développement des activités de la Direction des actions politiques et diplomatiques (DAPD) et de la Force multinationale de l'Afrique centrale (FOMAC).

64. Le Comité s'est également félicité du développement progressif des instances et des instruments de la CEEAC en matière de prévention des conflits et de gestion des crises qui sont en cours de développement et a pris note avec intérêt de

l'information relative à la présentation prochaine d'une « Feuille de route pour la mise en œuvre d'un système de prévention des conflits en Afrique centrale ».

VIII. Examen du projet de résolution de l'Assemblée générale des Nations Unies sur le Comité consultatif permanent des Nations Unies sur les questions de sécurité en Afrique centrale

65. Le Comité a examiné et adopté le projet de résolution sur ses activités qui sera soumis en Première Commission au cours de la soixante-deuxième session ordinaire de l'Assemblée générale des Nations Unies.

IX. Rapport sur les activités du Centre sous-régional des Nations Unies pour les droits de l'homme et la démocratie

66. Le Comité a pris note avec intérêt du rapport présenté par la Directrice du Centre sous-régional des droits de l'homme et de la démocratie sur les activités de celui-ci.

X. Conférence sur les problèmes de sécurité transfrontalière en Afrique centrale

67. Le Comité a entendu le rapport présenté par le secrétariat de la Conférence sur le déroulement des travaux de celle-ci et les résultats auxquels elle a abouti. Il a exhorté les pays membres à veiller à l'application effective des recommandations adoptées à l'issue de la Conférence et a lancé un appel aux partenaires internationaux et aux bailleurs de fonds pour qu'ils leur apportent l'appui nécessaire à cet égard.

XI. Date et lieu de la prochaine réunion

68. Le Comité a décidé de tenir sa vingt-septième réunion ministérielle à Luanda, en République d'Angola, en février 2008. Les dates exactes seront communiquées ultérieurement.

XII. Questions diverses

69. Le Comité a décidé d'adopter le discours d'ouverture prononcé par S. E. M. Jean-Marie Atangana Mebara, Ministre d'État, Ministre des relations extérieures de la République du Cameroun, comme document de travail de la vingt-sixième réunion ministérielle et d'examiner à sa vingt-septième réunion les principales propositions qui y sont contenues.

XIII. Adoption du rapport de la vingt-sixième réunion ministérielle

70. Le Comité a adopté le présent rapport le 7 septembre 2007.

71. Les participants se sont enfin félicités du bon climat qui a prévalu tout au long de leurs travaux. La motion de remerciements suivante a été lue :

« Nous, représentants des États membres du Comité consultatif permanent des Nations Unies sur les questions de sécurité en Afrique centrale, réunis à l'occasion de la vingt-sixième réunion ministérielle du 3 au 7 septembre 2007, à Yaoundé, en République du Cameroun,

Réaffirmons notre attachement aux idéaux de paix, de sécurité et de stabilité si nécessaires à nos populations respectives et au développement socioéconomique de notre sous-région, et

Saluons les efforts consentis par nos pays, individuellement et collectivement, en faveur de la paix, de la sécurité, de la stabilité et du développement,

Nous nous félicitons de l'atmosphère de convivialité, de fraternité et de confiance réciproque qui a prévalu tout au long de nos travaux, et

Exprimons nos sincères remerciements et notre profonde gratitude à S. E. Paul Biya, Président de la République du Cameroun, au Gouvernement et au peuple du Cameroun pour l'accueil chaleureux et les marques d'attention fraternelles dont nous avons été l'objet pendant notre séjour au Cameroun. »

Fait à Yaoundé, le 7 septembre 2007
